

ANNULATION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Prononcée par le Maire au nom de la commune

<p>DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 19 X0049</p> <p><u>Déposée le</u> : 24/06/2019</p> <p><u>Accordée le</u> : 19/07/2019</p>	<p>DEMANDEUR : Monsieur brugere christophe 4 avenue du pinsan résidence villa marion appt B11 33370 artigues pres bordeaux</p>
<p><u>Adresse terrain</u> : 16 ter, rue du Mayne</p> <p><u>Commune</u> : tresses</p> <p><u>Parcelle(s)</u> : AB105</p>	
<p><u>Destination</u> : Travaux sur construction existante : construction d'un carport</p>	

Le Maire,

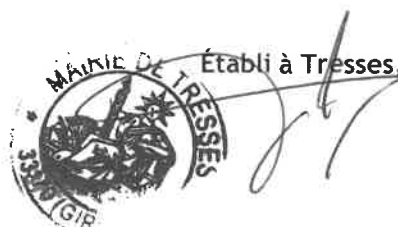
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la déclaration préalable déposée le DP 33535 19 X0049 sous le numéro DP 33535 19 X0049 par Monsieur brugere christophe pour ,
Vu la demande d'annulation annexée, enregistrée en Mairie en date du 16/11/2020 de l'intéressé renonçant à son projet,
Vu l'avis favorable de la Commune de Tresses.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La demande susvisée est annulée.

ARTICLE 2 : La copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur brugere christophe - 4 avenue du pinsan résidence villa marion appt B11 33370 artigues pres bordeaux
- Monsieur Le Préfet de Gironde



Établi à Tresses, le 16 novembre 2020